

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

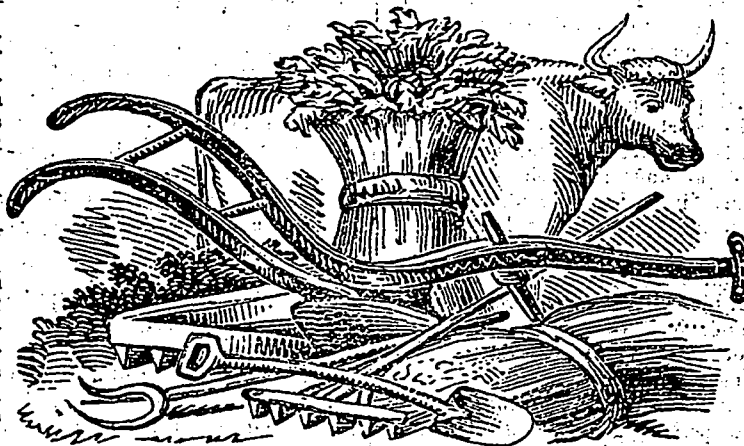
Editeur-Propriétaire

**FIRMIN H. PROULX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

**FIRMIN H. PROULX.**

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

*Causerie agricole* : Application des fumiers (Suite).

*Revue de la Semaine* : Pie IX dit que la Révolution fait passer les peuples par l'Age de fer et non par l'Age d'or qu'elle avait promis ; il appelle être nouvelle les efforts des fidèles pour redoubler de ferveur et de zèle pour le bien.—Position géographique de la Louisiane, son organisation politique ; oppression tyrannique que lui fait subir le Président Grant.—Le Parlement Fédéral convoqué pour le 4 février.—Nécrologie : Révd. William Dunn.

*Sujets divers* : La terre comme litière.—Le baromètre du village.—Restauration des vieux arbres de vergers.—Emploi du sel pour l'engraissement des volailles.

*Petite chronique* : Election des officiers de la Société d'agriculture du comté de Rouville.—Nouveau tarif pour le transport des lettres, etc., des Etats-Unis au Canada, et vice versa.—L'élection des marguilliers dans nos paroisses.

*Recettes* : Moyen pour empêcher les vêtements du brûler.—Manière de nettoyer le mérino.

## CAUSERIE AGRICOLE

### APPLICATION DES FUMIERS

(Suite)

20. A quelles doses peuvent et doivent s'élever les fumures ?

—Les fortes fumures, suivant M. P. Joigneaux, ont l'inconvénient incontestable d'altérer la saveur des produits ; mais tout compte fait, elles donnent un bénéfice que nous ne pouvons pas attendre des fumures ordinaires, et à ce point de vue, nous les approuvons. Les hommes de sciences ont voulu établir le chiffre de fumures d'après la consommation normale des résultats ; ils se sont dit : Puisqu'un arpent de froment ou de pommes de terre ou de toute autre plante enlève au sol tant d'azote, tant de phosphates, tant de ceoi, tant de cela, il suffirait de rendre rigoureusement au sol, sous forme d'engrais, les quantités de substances enlevées, pour rétablir l'équilibre rompu et maintenir la fertilité pro-

mière. Les praticiens, qui croient aux avantages de la plus-value des terrains et qui veulent qu'au bout d'un quart de siècle ou d'un demi siècle de culture, ces terrains aient plus de valeur réelle qu'après le défrichement, ne se contentent pas du raisonnement des hommes de sciences et tiennent toujours à ce que la restitution soit plus élevée que le prêt.

M. Boussingault, qui a l'immense mérite d'être un chimiste habile et consciencieux, de compter beaucoup avec les praticiens et de n'avoir pas de système arrêté, reconnaît la nécessité de fumer fréquemment ou copieusement et l'attribue à ce qu'une partie du fumier enfoui se modifierait de façon à rester inerte et à ne plus agir comme engrais. A son avis cette partie du fumier, d'abord inassimilable, doit reprendre peu à peu ses propriétés d'engrais sous les influences météorologiques et par l'intervention des alcalis, notamment de la chaux.

Cette explication, suivant M. Joigneaux, n'est pas satisfaisante. Les plantes, comme les bêtes, nous paraissent, dit-il, plus raisonnables que les hommes. Une vache qui a de l'herbe jusqu'au ventre, n'en prend qu'à son appétit ; se couche ensuite et rumine. Une plante qui a de l'engrais à discrétion, n'en prend, elle aussi, qu'à son appétit, un peu plus de ceci et un peu moins de cela, selon ses goûts ; il n'y a que l'homme qui pousse les choses jusqu'à l'indigestion et se comporte à la manière des Romains de la décadence. De ce qu'un végétal ne se bourre point de nourriture à en périr, il ne suit pas, selon nous, qu'on doive accuser cette nourriture d'inertie. Nous pensons que les plantes qui ont avalé suffisamment d'une chose ou d'une autre, sont en droit de s'arrêter comme la vache qui rumine sur la pâture, comme le cheval qui dort sous le râtelier, comme le cochon qui rebute les pommes, sans que nous songions à accuser l'herbe, le foin ou les fruits de ne rien valoir pendant un temps plus ou moins long.

Nous pensons, dit encore M. Joigneaux, que la nécessité de donner des fumures fréquentes aux cultures jardinières